

ATTESTATION D'ASSURANCE

2016

EUROMAF 16 - 5000

La société d'assurance soussignée atteste avoir délivré à :

N° d'identification : 7384214/V/6
Une police N° : 7004091/S

couvrant ses responsabilités professionnelles spécifiques pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

N° d'édition d'attestation : 20162000178

La garantie du contrat s'applique aux opérations réalisées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et dont le coût prévisionnel des travaux hors honoraires n'excède pas 30 000 000,00 € hors taxes sous réserve qu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale bénéficiant à l'adhérent soit souscrit pour les opérations dont le coût prévisionnel des travaux est égal ou supérieur à 20 000 000,00 € hors taxes.

SARL HACSE
Bureau Etudes Techniques

LE PUY RENAULT
37220 CRISSAY SUR MANSE
France



Cette police actuellement en vigueur satisfait à l'obligation d'assurance édictée par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Elle est conforme aux clauses-types énoncées à l'annexe 1 de l'article A 243-1 du code des assurances. La présente attestation ne peut engager la société d'assurance au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère.

Activités assurées :

- AMO HQE** Missions d'assistance et/ou de conseil auprès des maîtres d'ouvrage dans le domaine de la haute qualité environnementale (HQE) à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre
- B.3** Missions de B.E.T. ou d'ingénieur-conseil pour les ouvrages relevant du génie climatique ou pour la définition des équipements d'isolation thermique des ouvrages et/ou l'étude des transmissions thermiques
- B.3 bis** Missions de B.E.T. ou d'ingénieur-conseil portant sur la maîtrise d'œuvre de systèmes de production de chaleur et d'électricité à partir d'énergies renouvelables
- B.5.1** Missions de diagnostic thermique, d'audit énergétique ou de calcul thermique réglementaire, sans étude de conception d'ouvrages ou d'installations destinée à servir de base à la réalisation de travaux

Fin de liste

Fait à Paris, le 01 janvier 2016



EUROMAF SA